

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

MAISON DE L HABITAT

31/12/2025

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

MAISON DE L'HABITAT
Association
Siège social : 16 RUE JEANNE D'ARC
45000 ORLEANS
SIREN : 453 859 019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DE L'HABITAT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MAISON DE L'HABITAT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2023-03 du 7 Juillet 2023 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédées, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 26 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT



Estelle COLLET

Associée

- BILAN ACTIF -

MAISON DE L'HABITAT

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	16 243	15 774	469	1 213
Autres immobilisations incorporelles	6 360	6 360		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	53 937	47 318	6 619	7 787
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	76 541	69 452	7 088	9 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	208		208	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	46 311		46 311	34 296
Charges constatées d'avance	940		940	931
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	108 853		108 853	125 073
TOTAL ACTIF CIRCULANT	156 313		156 313	160 300
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	232 853	69 452	163 401	169 301

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

MAISON DE L'HABITAT

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	21 830	21 830
Total Fonds propres sans droit de reprise	21 830	21 830
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	35 362	35 362
Report à nouveau	64 822	66 241
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	420	-1 419
Situation Nette (sous-total)	122 434	122 014
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	122 434	122 014
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 092	19 566
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	25 875	27 721
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	40 967	47 287
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	163 401	169 301

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

MAISON DE L'HABITAT

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 200	1 200
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	600	1 500
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	313 100	288 535
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4	4
Total des produits d'exploitation (I)	314 904	291 239
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	46 265	46 619
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 374	1 273
Salaires	208 556	195 785
Cotisations sociales	56 886	51 355
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 635	4 946
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		2
Total des charges d'exploitations (II)	316 717	299 980
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 812	-8 741

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

MAISON DE L'HABITAT

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 408	3 753
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	2 408	3 753
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	2 408	3 753
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	595	-4 988
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		3 669
Charges Exceptionnelles (VI)		100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		3 569
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	175	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	317 312	298 661
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	316 892	300 080
EXCEDENT OU DEFICIT	420	-1 419
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	41 092	44 452
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	41 092	44 452
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	41 092	44 452
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	41 092	44 452

*Modèle Association

MAISON DE L'HABITAT

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 163 401€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent comptable de 420€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'activité de l'association est la mise en oeuvre d'un lieu d'information et d'orientation dans le domaine du logement social et accompagné ; dans ce cadre, la maison de l'habitat peut être amenée à initier et à piloter ou participer à des actions mutualisées avec ses partenaires afin de diversifier les réponses existant localement destinées à faciliter l'accès au logement de publics ayant des besoins ou des contraintes spécifiques ; encadrement et mise en oeuvre sur le territoire d'orléans métropole du guichet d'enregistrement de la demande de logement social au sens de l'article l441-2-1 du cch ; à ce titre, elle assure les missions suivantes : accueil, information et orientation des demandeurs de logement social ; enregistrement, modification et renouvellement des dossiers de demande de logement social ; participation au plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs élaboré par orléans métropole, et au dispositif de gestion partagée de la demande connecté au système national d'enregistrement.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

• État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	22 603	-	-	-	-	22 603
Total Immobilisations Incorporelles (I)	22 603	-	-	-	-	22 603

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 083	-	-	-	-	14 083
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 131	-	1 723	-	-	39 854
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	52 214	-	1 723	-	-	53 937

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Financières (III)	-	-	-	-	-	-
TOTAL (I + II+III)	74 817	-	1 723	-	-	76 540

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	849	-	14 083
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 193	2 042	-	33 235
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	2 891	-	47 318

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		208.28	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés			-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	T.V.A	182.53	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	41460	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		4668.92	-	-
Charges constatées d'avance		940.01	-	-
TOTAUX		47 459.70	-	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>		-		
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>		-		
<i>Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)</i>		-		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif au plan comptable général, applicable pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	21 830				21 830
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	35 362				35 362
Report à nouveau	66 241	-1 419			64 822
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 419	1 419			420
Situation nette	122 014	-	-	-	122 434
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	122 014	-	-	-	122 434

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	420	-1 419
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	420	-1 419
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	15 091.07	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	25 875.30	-	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	40 966.40	-	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations des adhérents sont comptabilisées en produits, compte 756000.

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
<i>dont forfait Etat</i>	-	-
<i>dont forfait Région</i>	-	-
<i>dont forfait Département</i>	-	-
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	-	-
Subventions État	13 900	13 650
Subventions Région	-	-
Subventions Département	-	-
Subventions Communes et groupements de communes	193 400	170 000
Autres subventions d'exploitation	105 800	103 685
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	-	-
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	313 100	288 535
TOTAUX	313 100	288 535

Information sur les ressources de l'exercice :

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Liste des contributions / Nature Contributions	Montant	Méthode Valorisation
Mise à disposition des locaux par Orléans Métropole	41 091.74	Evaluation forfaitaire
TOTAL	41 091.74	

Précisions sur les opérations réalisées en commun :

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	1 256
Produits sur Exercices Antérieurs	-	-
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	2 413
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	-	3 669
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	100
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	-	100
Résultat exceptionnel	-	3 569

Autres informations :

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC N	CAC N-1
Mission de contrôle légal des comptes	3 609	3 471
Autres prestations		
TOTAUX	3 609	3 471

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	7
Ouvriers	
TOTAL	8

MAISON DE L HABITAT
Association
Siège social : 16 RUE JEANNE D'ARC
45000 ORLEANS
SIREN : 453 859 019

..*.*.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Convention avec Action Logement

Une convention entre votre association et Action Logement Services a été conclue au cours de l'exercice. Elle prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 35 000 euros au titre de l'année 2025 par Action Logement Services en faveur de votre association.

- Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

Une convention entre votre association et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret a été conclue au cours de l'exercice. Elle prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association à hauteur de 13 900 euros au titre de l'année 2025 par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret en faveur de votre association.

Fait à ORLEANS, le 26 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT



Estelle COLLET

Associée